



THE CASH LEARNING PARTNERSHIP



Atelier d'échange régional

« Liens entre programmes de transferts monétaires d'urgence et filets sociaux de sécurité dans le Sahel »

Dakar, 8-9 juillet 2014

Rapport de l'atelier

Une initiative soutenue par :



Introduction

Les transferts monétaires sont aujourd'hui largement utilisés dans les réponses aux crises alimentaires et nutritionnelles du Sahel. Lors de la crise de 2012, de nombreux intervenants (gouvernements, agences des Nations Unies, organisations non gouvernementales internationales ou locales, etc.) y ont eu recours, dans certains cas à grande échelle. Au-delà des situations d'urgence, les instruments de type « transferts monétaires » sont également de plus en plus considérés par les gouvernements et les bailleurs de fonds dans les plans nationaux de lutte contre la pauvreté, souvent au sein de stratégies et politiques nationales de protection sociale. Il apparaît opportun de s'interroger sur une possible amélioration des liens entre programmes de transferts monétaires d'urgence et programmes nationaux de transferts sociaux (monétaires) en vue du renforcement de la résilience des populations au Sahel. C'est dans ce cadre que le CaLP¹, l'UNICEF et la Commission européenne se sont associés pour organiser, avec le soutien financier de l'OFDA², un atelier d'échange régional sur le sujet. Faisant écho à une récente étude de cas commissionnée par le CaLP sur les possibilités d'utiliser les programmes nationaux de transferts sociaux pour répondre à une crise humanitaire³, la **question centrale** de l'atelier était la suivante :

Dans quelle mesure est-il possible et souhaitable d'utiliser les programmes nationaux de transferts sociaux pour fournir une assistance humanitaire aux populations du Sahel ?

Les **objectifs principaux** de cette initiative étaient doubles, à savoir :

1. de permettre aux différents acteurs de la région impliqués dans les réponses aux crises de **partager attentes, perspectives et défis ressentis** sur l'utilisation des programmes nationaux de transferts sociaux dans les réponses aux crises humanitaires ; et
2. de **poser les bases de l'élaboration d'un programme régional de recherche et d'action** visant à renforcer les liens entre systèmes de protection sociale et réponses humanitaires dans le Sahel.

Les **résultats attendus** de cet atelier régional de deux jours sur les « liens entre programmes de transferts monétaires d'urgence et filets sociaux de sécurité dans le Sahel » étaient les suivants :

3. Les participants ont acquis une **meilleure compréhension des concepts** de protection sociale, transferts sociaux, filets sociaux et programmes de transferts monétaires d'urgence ;
4. Une **première analyse des opportunités et défis** associés à un renforcement des liens entre programmes nationaux de transferts sociaux et transferts monétaires d'urgence dans le Sahel est ébauchée ;
5. Des **pistes de réflexion** sont dégagées et des recommandations préliminaires émises en vue de renforcer ces liens ;
6. Les conclusions de l'atelier sont diffusées à l'ensemble de la communauté de pratique dans la région.

¹ Le « Cash Learning Partnership » (CaLP) est un consortium d'organisations humanitaires qui a pour objectif de mieux faire connaître les programmes de transferts monétaires et d'en améliorer la qualité dans tout le secteur humanitaire. Plus d'informations sur le site Internet du CaLP : www.cashlearning.org.

² OFDA (« Office of Foreign Disaster Assistance ») est le bureau de l'aide au développement à l'étranger de l'agence des États-Unis pour le développement international (USAID).

³ Étude de cas menée dans le cadre du projet de recherche « Fit for the Future » (<http://www.cashlearning.org/2012-2014/-fit-for-the-future->) et présentée en Annexe 3 du rapport final (<http://www.cashlearning.org/resources/library/404-is-cash-transfer-programming-fit-for-the-future---annexes?searched=1>).

Le présent rapport se veut aussi fidèle que possible aux opinions exprimées par les participants au cours de l'atelier et au travers des fiches d'évaluation de l'atelier.⁴ Le programme de l'atelier, la liste des participants, ainsi que l'évaluation de l'atelier par les participants sont présentés dans les annexes. L'ensemble des documents et présentations partagés au cours de l'atelier peut être téléchargé depuis la page « Afrique de l'Ouest » du site Internet du CaLP : <http://www.cashlearning.org/afrique-de-l-ouest/afrique-de-l-ouest-1>.

Déroulement de l'atelier

1. Diversité des participants

L'atelier a réuni une cinquantaine d'acteurs d'horizons divers impliqués dans la planification, le financement et la mise en œuvre de transferts monétaires en situations d'urgence et de redressement ou dans le cadre de politiques et programmes de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité chronique. La participation à l'atelier était ouverte à tous suite à une invitation largement diffusée dans la sous-région.⁵ La diversité des participants (acteurs humanitaires, acteurs du développement, acteurs étatiques, etc.) était recherchée en vue de porter un **regard croisé sur la problématique**.

Tableau 1 Profils des participants

Structure Zone	Instances étatiques	Bailleurs de fonds	Agences des Nations Unies	ONG internationales	Autre	Total
Régional	1	5	7	5		18
Burkina Faso	2			1		3
Mali	1		1	5	1	8
Mauritanie				2		2
Niger	1			1		2
Sénégal		1	3		4	8
Tchad	1		1			2
Autre					3	3
Total	6	6	12	14	8	46

2. Dynamique de l'atelier

Un **document de cadrage** avait été préparé en amont de l'atelier dans le but d'aider les participants à appréhender la problématique. Son but était avant tout de susciter réactions et réflexions, et non de proposer un cadre normatif. Il propose une première approche de la problématique et invite le lecteur à s'interroger sur le sujet à travers des séries de questions.

⁴ Ce rapport d'atelier a été préparé par Cécile Cherrier avec l'aide de Ramatoulaye Cissé, Vincent Trousseau et Yoann Tuzzolino. Les participants ont été invités à commenter une ébauche du présent rapport avant sa finalisation.

⁵ A noter toutefois que certains membres d'instances gouvernementales ont été personnellement invités afin d'assurer une représentation d'acteurs étatiques.

La **première journée** de l'atelier devait permettre aux participants d'appréhender les principaux aspects de la problématique et d'en dégager une vue d'ensemble. Celle-ci était organisée en trois temps :

3. Une première session visait à assurer une **compréhension de base des concepts** de protection sociale, transferts sociaux, filets sociaux et transferts monétaires d'urgence et fournir une vue d'ensemble de l'état de développement des programmes nationaux de transferts sociaux dans la sous-région ;
4. Au cours de la seconde session, un « panel d'experts » a été convié à échanger sur les **opportunités et défis** associés à une utilisation accrue (aujourd'hui ou à l'avenir) de programmes nationaux de transferts sociaux (monétaires) pour fournir une assistance humanitaire aux populations du Sahel ;
5. Les participants ont ensuite été invités à réfléchir et échanger sur les **avancées et limites des expériences en cours** dans le Sahel dans la perspective d'un renforcement des liens entre transferts monétaires d'urgence et programmes nationaux de transferts sociaux.

Au cours de la **seconde journée** de l'atelier, les participants ont été amenés à envisager les questions pratiques qu'impliquerait un rapprochement entre transferts monétaires d'urgence et programmes nationaux de transferts sociaux. Là encore, la journée était organisée en trois temps :

6. Au vu des échanges de la veille, la première session avait pour objectif d'ébaucher une **vision commune** et d'identifier quelques chantiers communs aux utilisateurs de l'outil « transfert monétaire » visant le renforcement de la résilience dans le Sahel ;
7. Lors de la seconde session, les **questions pratiques** ont été abordées de manière plus approfondie, en sous-groupes d'une dizaine de participants, au travers de quatre thématiques jugées importantes :⁶
 1. Évaluation des besoins et ciblage ;
 2. Financement : prépositionnement et appels d'urgence ;
 3. Coordination et transferts de compétences ;
 4. Expansion et innovation : contribution des acteurs humanitaires⁷ ;
8. Enfin, pour la dernière session de l'atelier, les participants étaient invités à dégager des pistes de réflexion et à émettre des **propositions** d'actions et de recherche en vue de renforcer, à terme, les liens entre transferts monétaires d'urgence et programmes nationaux de transferts sociaux dans le Sahel.

9. Effet révélateur de l'atelier

La diversité des participants a fait la richesse des débats. La teneur de certains échanges a toutefois été révélatrice d'un manque, sinon de vision commune, du moins de langage commun entre acteurs de la sphère humanitaire et acteurs de la sphère « protection sociale », pourtant tous utilisateurs de l'outil « transfert monétaire ». La première session avait pour but de pallier (autant que possible dans le cadre d'un atelier de deux jours) à cette difficulté. Cependant, il est évident qu'une session d'une heure d'introduction à la protection sociale, si elle peut permettre à une personne déjà sensibilisée de clarifier les concepts, ne saurait suffire à une personne complètement novice en la matière. Au vu du profil habituel (humanitaire) des participants aux ateliers d'échanges du CaLP, il n'avait pas été prévu de présentation spécifique sur les

⁶ Il était également prévu de traiter la thématique « Systèmes d'alerte précoce et plans de contingence ». Malheureusement trop peu de participants avaient de bonnes connaissances sur le sujet.

⁷ Le terme d'acteurs humanitaires fait ici référence aux opérateurs (organisations non gouvernementales internationales et nationales, agences des Nations Unies, bailleurs de fonds, etc.) qui évoluent dans la sphère de l'aide humanitaire internationale. Ce terme n'inclut pas ici les instances nationales étatiques en charge de répondre aux crises.

programmes de transferts monétaires d'urgence. Il semble toutefois que plus de temps aurait pu être passé spécifiquement sur la distinction et les points communs entre « transferts sociaux monétaires » (sous-entendu au sein de politiques et programmes nationaux pluriannuels encadrés par l'État) et « transferts monétaires d'urgence » (sous-entendu au sein de projets ponctuels à vocation humanitaire appuyés par les bailleurs de fonds et acteurs internationaux). En outre, tous les participants n'avaient pas le même niveau de sensibilisation à la question centrale de l'atelier. Ainsi, ce qui devait constituer la base de travail de l'atelier (le besoin de renforcer les liens) a été pour certains une découverte. Quelques échanges ont même traduit une certaine défiance à l'égard des institutions étatiques.

Le **manque de bases communes et de sensibilisation** à la question centrale de l'atelier a pu être un frein aux débats et à l'élaboration de recommandations concrètes. Ces difficultés sont le résultat du manque de concertation et d'échanges qui a prévalu ces dernières années entre acteurs humanitaires, acteurs étatiques et acteurs de développement autour de l'utilisation de l'outil « transfert monétaire » (et peut-être plus globalement autour de la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle) dans la région. Elles rappellent, s'il en était besoin, la pressante nécessité d'intensifier les échanges à l'avenir—notamment sur les liens entre urgence et développement dans la prévention et la gestion des crises, la prise de relais entre les deux types d'intervention et le rôle de coordination du gouvernement pour les deux types d'intervention.

Cet atelier aura au moins permis une introduction aux concepts de base, ainsi qu'une prise de conscience par certains participants (acteurs humanitaires) de la prise de responsabilité des gouvernements dans les crises structurelles. Ceci constitue les premiers pas essentiels vers un renforcement des liens entre transferts monétaires d'urgence et programmes nationaux de transferts sociaux. Si elle n'est pas nouvelle en tant que telle, la problématique devient tout à fait pertinente avec la montée en puissance des initiatives étatiques. Cette première initiative doit permettre d'enclencher une dynamique régionale (en premier lieu au sein de la communauté humanitaire encore peu sensibilisée aux mécanismes de protection sociale établis dans les zones d'intervention) autour de cette question majeure.

Résumé des échanges

10. Diagnostic de la situation actuelle

Au vu des priorités en termes d'assistance humanitaire au Sahel, les échanges se sont centrés sur l'utilisation des transferts monétaires en réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles. A ce sujet, il a été noté une **nette évolution** au cours de la dernière décennie, avec notamment trois faits notoires :

1. Les transferts monétaires sont en train de devenir la **norme en matière d'assistance alimentaire**, alors que l'aide en nature devient une exception. Ceci correspond à une tendance de fond au niveau mondial en termes d'assistance alimentaire. Tant dans les réponses des acteurs humanitaires que dans les programmes nationaux d'assistance sociale, les transferts monétaires sont de plus en plus utilisés. Dans le Sahel, cette tendance a marqué une nette accélération avec la crise de 2012.
2. Suite à une prise de conscience ces dernières années par les acteurs de la région, un nombre croissant d'États ont engagé une **dynamique nationale** visant à mettre en place des programmes permanents de transferts sociaux (monétaires) afin que l'aide aux populations les plus vulnérables devienne prévisible et régulière, et ainsi plus efficace. A l'heure actuelle, les programmes étatiques restent encore embryonnaires ; leur couverture est restreinte et la capacité des organismes de mise en œuvre limitée. Mais la volonté politique de les mettre progressivement à l'échelle semble maintenant assurée.

3. Dans un souci de prévention, d'efficacité et d'atténuation des crises, et en l'absence de mécanismes nationaux de réponse à la vulnérabilité chronique, les acteurs humanitaires ont été amenés à étendre leurs interventions au-delà des seuls pics de crise, avec notamment l'élaboration de projets de transferts monétaires saisonniers, se substituant ainsi aux acteurs étatiques. Dans ce cadre, les acteurs humanitaires ont œuvré ces dernières années à l'**harmonisation des approches** dans leurs réponses d'urgence et de redressement, avec la mise en place récente de plusieurs cadres communs (plateforme, consortium ou simple accord tacite) à l'instar de l'Alliance au Niger ou du Cadre Commun sur les Filets Sociaux Saisonniers au Nord Mali.

Ces évolutions ont abouti à certaines « **anomalies** » dans la situation qui prévaut actuellement, avec :

4. Un **déplacement de responsabilités** des acteurs étatiques aux acteurs humanitaires qui prennent *de facto* en charge des ménages en vulnérabilité chronique ;
5. Une **forte dépendance à l'aide humanitaire**, dont la prévisibilité (cycles de financement très courts) et la redevabilité (envers les instances étatiques et les citoyens) restent somme toute limitées ;
6. L'**existence d'initiatives parallèles** de filets sociaux, les uns portées par les acteurs humanitaires, les autres portées par les acteurs étatiques.

L'évolution de la situation a sans doute atteint un **moment charnière**. Les opportunités existent aujourd'hui pour corriger les anomalies et améliorer l'efficacité de l'assistance aux populations du Sahel, avec :

7. D'une part, une **masse de savoir-faire** disponible au sein des acteurs humanitaires, forts de près de 10 ans d'expérience dans l'utilisation des transferts monétaires dans la région ; et
8. D'autre part, des initiatives étatiques et supra-étatiques⁸ vers la mise en place de programmes nationaux de transferts sociaux (à visée préventive) qui se développent et s'inscrivent dans une réelle **perspective de pérennisation**.

9. Vision à court, moyen et long terme

Les participants se sont ainsi accordés sur une vision à **long terme** dans laquelle les gouvernements exerceraient leur entière responsabilité et leadership en matière d'assistance aux populations vulnérables. En matière de transferts monétaires, la vision ébauchée est la suivante :

1. Un **système national de transferts sociaux** est en place sur l'ensemble du territoire pour répondre à la vulnérabilité chronique ;
2. Des **mécanismes intégrés** à ces programmes permettent de répondre à la vulnérabilité saisonnière par le biais d'une expansion/contraction transitoire selon les pics de besoins ;
3. Des **plans de contingence** sont en place pour répondre aux crises soudaines (alimentaires ou non) et aux pics de grande ampleur dans la crise alimentaire et nutritionnelle structurelle.

⁸ La CEDEAO a notamment lancé fin 2013 l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) dont le mandat est d'assurer l'exécution technique des programmes et plans d'investissement agro-silvo-pastoraux dans la région, et adopté le « Programme régional d'appui aux filets nationaux de sécurité alimentaire et nutritionnelle » dont le suivi a été confié à l'ARAA.

La réalisation d'une telle vision nécessite à **moyen terme** :

4. La **résolution de plusieurs difficultés techniques**, notamment :
 1. La mise en place de mécanismes de financement pluriannuels flexibles pour couvrir les réponses variables à la vulnérabilité saisonnière ;
 2. L'opérationnalisation de systèmes d'information et d'alerte précoce performants et le renforcement des liens entre alerte précoce et action précoce (déblocage de fonds de contingence, processus d'évaluation des besoins et de (pré-)ciblage, etc.) ;
 3. L'élaboration et la mise à l'échelle de mécanismes de ciblage acceptés par les populations, rapides et efficaces pour identifier (de manière dynamique) les populations en vulnérabilité chronique et transitoire ;
 4. La suppression des goulots d'étranglement qui entravent actuellement la mise en œuvre des politiques nationales de transferts sociaux (p. ex. en élaborant de nouvelles modalités d'intervention dans les zones difficiles d'accès ou pour les populations nomades).
5. Le **renforcement des compétences et des responsabilités des acteurs étatiques** en vue d'un désengagement progressif des acteurs humanitaires dans la prise en charge de la vulnérabilité chronique et saisonnière—étant entendu que les partenaires techniques et financiers resteront en appui aux États dont les moyens matériels, humains et financiers demeurent limités, particulièrement dans les crises de grande ampleur qui dépassent les capacités de réponses nationales.

A **court terme**, parvenir au lancement de tels chantiers requiert, en premier lieu, **prise de conscience et changement de mentalité**. A ce moment charnière dans le développement des transferts monétaires dans le Sahel, chacun doit prendre pleinement conscience de la responsabilité des instances étatiques (administration centrale, services déconcentrés, élus locaux et collectivités locales) dans l'assistance aux populations. Il est essentiel de remédier à la méconnaissance qui peut encore subsister entre sphères humanitaire, étatique et de développement. Cela peut être facilité par des actions de sensibilisation (p. ex. dans les ateliers de formation) pour une meilleure connaissance des cadres de coopération et législatifs qui régissent les interventions des acteurs humanitaires et de développement, et en multipliant les occasions de rencontres et d'échanges entre les différents utilisateurs de transferts monétaires afin qu'ils apprennent à se connaître et se comprendre. Toutefois, *in fine*, cela doit passer par des changements de comportements simples (p. ex. veiller à *impliquer* les autorités locales dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des opérations, et non plus seulement à les *informer*). Il en va de la responsabilité de chacun : aux autorités étatiques de faire preuve de leadership ; aux acteurs humanitaires de respecter l'autorité des institutions et représentants locaux (en conformité avec les textes juridiques) et les accompagner à assoir leur leadership.

6. Premières pistes de réflexion

Pour répondre à la question centrale de l'atelier, s'il ne semble pas possible aujourd'hui d'utiliser les programmes nationaux de transferts sociaux (encore naissants) pour fournir une assistance humanitaire aux populations du Sahel, il apparaît souhaitable à l'avenir de renforcer les liens entre transferts monétaires d'urgence et programmes nationaux de transferts sociaux (ne serait-ce que pour assurer une meilleure prise en charge des populations en vulnérabilité chronique). Les échanges des deux jours d'atelier ont permis de dégager quelques pistes en vue de l'élaboration d'un programme régional de recherche et d'action visant à renforcer les liens entre systèmes de protection sociale et réponses humanitaires dans le Sahel. Ces pistes ont été organisées ici autour de trois rubriques : processus d'élaboration d'un projet commun ; actions structurantes favorisant la réalisation du projet commun ; thèmes de recherche pour appuyer les réflexions.

L'atelier a montré qu'avoir un outil commun ne suffit pas pour fédérer les différents acteurs. Il faut aller plus loin et parvenir à **dégager un projet commun**. Par projet commun, on entend ici un projet (ou feuille de route) commun(e) aux acteurs étatiques, humanitaires et de développement en vue du renforcement des liens entre transferts monétaires d'urgence et programmes nationaux de transferts sociaux pour une meilleure prévention et prise en charge de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans le Sahel. Quelques pistes de travail ont été émises dans ce sens :

7. **Multiplier les forums d'échanges** aux niveaux local, national et régional, entre acteurs étatiques, humanitaires et de développement pour faire tomber les cloisons, harmoniser les discours, et concilier les compréhensions des contextes dans lesquels chacun évolue (il est important de bien cerner les réalités de chacun avant de pouvoir penser à des chantiers communs) :
 1. Inviter les acteurs de la protection sociale dans les forums d'ONG travaillant sur les transferts monétaires, et inversement ;
 2. Assurer que des forums de concertation existent à tous les niveaux (du national au local) entre les différents acteurs impliqués—qu'ils soient spécifiques ou non aux transferts monétaires ;
 3. Le cas échéant, mettre en place une plateforme de concertation spécifique sous la tutelle de l'État avec partenaires techniques et financiers, ONG, acteurs de la société civile, etc. avec comme cahier des charges de planifier et coordonner la transition ;
8. **Répliquer ce type d'atelier au niveau national** :
 1. Dresser une cartographie de ce qui existe en matière de transferts monétaires dans chaque pays, en détaillant le rôle des différents acteurs dans chacune des initiatives existantes ;
 2. Appuyer le leadership des acteurs étatiques dans la définition d'une vision à moyen/long terme ;
 3. Définir la transformation de la vision à moyen et long terme en actions dans un cadre national, selon les spécificités de chaque pays ;
 4. Clarifier les divergences éventuelles entre la vision socioéconomique et politique de changement qui sous-tend les initiatives nationales de transferts sociaux et les principes des actions humanitaires (les transferts sociaux ne sont pas un simple enjeu technique) ;
 5. Replacer les transferts monétaires au sein des politiques socio-économiques nationales, et réfléchir aux renforcements des liens avec d'autres mécanismes (p.ex. entrepreneuriat) ;
 6. Établir les rôles et responsabilités en fonction de la valeur ajoutée des acteurs ;
9. **Identifier des zones de synergie concrètes** (afin/avant de nourrir des réflexions plus théoriques) :
 1. Définir ce qui peut être le plus adéquat dans l'assortiment d'outils et d'innovations qui a pu être testé dans différents contextes en vue d'une mise à l'échelle nationale (certaines technologies ne sont pas transférables en l'état aux institutions nationales car trop coûteuses ou complexes) ;
 2. Réfléchir au rôle des ONG comme partenaires de mise en œuvre des États ;
 3. Exploiter l'intérêt croissant du secteur privé à contribuer au développement du pays (en premier lieu, des agences de paiement) ;
10. **Établir un plan pluriannuel de transition** décrivant l'intégration des initiatives non-étatiques dans le système national avec une prise de responsabilités progressive des acteurs étatiques (en termes de nombre de personnes prises en charge et d'allocation de ressources nationales) pour arriver à terme à une situation où les urgentistes n'interviennent plus que lorsque les besoins dépassent les fluctuations chroniques et/ou saisonnières.

Dans une approche plus systémique, il semble opportun d'**engager des actions structurantes** afin de favoriser l'élaboration et la réalisation d'un projet commun. Ceci peut passer par le biais d'incitations (des bailleurs de fonds notamment) ou d'actions de renforcement des capacités nationales. Les propositions suivantes ont été faites :

11. Encourager une évolution dans l'approche des acteurs humanitaires, notamment ceux déjà impliqués dans la prise en charge de la vulnérabilité chronique :

1. Encourager un changement de mentalité en incitant les ONG à « aider les gouvernements à aider les populations » comme stratégie de sortie (p. ex. en revoyant les indicateurs de performances) ;
2. Assurer un financement pluriannuel et flexible aux ONG pour qu'elles puissent s'engager efficacement dans des activités de transferts de compétences, mais aussi pour atteindre de meilleurs résultats en terme de résilience, au-delà de l'aide vitale (« life-saving ») ;
3. Mutualiser les activités de plaidoyer afin de limiter le nombre d'interlocuteurs (plateformes, consortium, points focaux CaLP, etc.) et les intensifier (p. ex. avec des visites de parlementaires) ;
4. Encourager le regroupement d'ONG pour une meilleure capitalisation des expériences, en vue d'une harmonisation des approches ;
5. Encourager un changement de profils au sein des ONG, avec plus de personnes aptes à travailler au développement des capacités nationales (et pas seulement des profils « urgentistes ») ;

12. Appuyer le renforcement des capacités nationales de manière beaucoup plus structurelle :

1. Encourager le transfert de compétences comme stratégie de sortie des acteurs humanitaires ;
2. Encourager le détachement de techniciens nationaux dans les projets innovants ;
3. Pour le renforcement immédiat des capacités (des techniciens/fonctionnaires en poste), soutenir des modèles de formation plus orientés « terrain » (plutôt que le modèle de formation classique en salle) avec plus d'expériences pratiques (p. ex. dans des zones pilotes dans lesquelles les techniciens peuvent mettre en application les outils) ;
4. Investir beaucoup plus dans la formation de la prochaine génération de décideurs, fonctionnaires et techniciens nationaux, en travaillant avec les écoles et les universités afin d'assurer une meilleure compréhension du contexte, de ses acteurs et des nouveaux outils d'assistance sociale (p. ex. par le biais de partenariats entre universités, avec le secteur privé, etc. pour assurer une formation de qualité axée sur une formation pratique) ;
5. Investir également dans les activités d'évaluation des processus et de l'impact des transferts monétaires, en encourageant l'implication de chercheurs nationaux ;

13. Améliorer les modalités de financement des initiatives de transferts monétaires :

1. Sécuriser un financement national à moyen/long-terme—avec inscription des budgets dans les lois de finances ;
2. Envisager la création d'un fonds commun pour le financement des pics saisonniers intégrés au plan/programme national ;
3. Explorer la possibilité de modes de financement alternatifs par des acteurs privés, la diaspora, le financement participatif (« crowd funding »), par des assurances, etc. ;
4. Assurer le financement de la prévention (plans de contingence) et des évaluations.

Enfin, il convient d'**intensifier les activités de recherche**. Plusieurs thèmes de recherche, pertinents tant pour les transferts monétaires d'urgence que pour les initiatives nationales de transferts sociaux, ont été suggérés :

14. Mécanismes de **ciblage** : comment développer des méthodes à la fois efficaces et acceptées par les communautés (sans effets néfastes sur le capital social) ? comment cibler en milieu urbain ? comment établir des ponts entre ciblage socio-économique et d'autres formes de vulnérabilité (p. ex. la malnutrition) ? comment harmoniser les outils (HEA, PMT, etc.) en vue d'une mise à l'échelle ? comment constituer des bases de données nationales actualisées (reciblage) et pertinentes pour les réponses aux fluctuations saisonnières ?
15. Effets des transferts monétaires sur le **capital social**⁹ (p. ex. les schémas de redistribution et de solidarité restent encore à mieux comprendre) ;
16. Utilisation des transferts monétaires dans la **prévention de la malnutrition** aigüe et chronique dont les taux de prévalence sont extrêmement élevés dans la sous-région ;
17. Impact des transferts monétaires sur les **marchés** nationaux et régionaux, dans un contexte sahélien caractérisé par des prix alimentaires au-dessus de la moyenne quinquennale et des variations saisonnières très marquées : quel a été l'effet de l'expansion massive des transferts monétaires ? ;
18. Identification et suppression des **goulots d'étranglement** de la mise en œuvre des programmes de transferts sociaux : quels sont-ils ? quels rôles pour les ONG locales et internationales ? quels rôles pour les acteurs du secteur privé ?

Suites immédiates de l'atelier

19. Prochaines étapes (confirmées)

L'atelier a été envisagé comme une première étape dans un processus à plus long terme de dialogue et d'échanges entre acteurs humanitaires, acteurs étatiques et autres acteurs concernés autour de l'utilisation des transferts monétaires pour assister les populations vulnérables du Sahel. Le CaLP s'est ainsi engagé à :

1. Assurer la **diffusion du rapport de l'atelier** à l'ensemble de la communauté de pratique dans la région ;
2. Appuyer la **production d'un document de discussion** sur le sujet en vue de sensibiliser et d'impliquer plus d'acteurs ;
3. Encourager les échanges sur le sujet au sein de divers **groupes de discussion** dans les domaines de l'aide humanitaire, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la protection sociale, et en premier lieu au travers du forum de discussion du CaLP ;¹⁰
4. Assurer la **traduction des documents** en vue d'échanges sur le sujet avec d'autres régions, notamment la Corne de l'Afrique et l'Asie du Sud.

⁹ Ceci fait notamment écho à une étude récente du LASDEL mettant en évidence des effets néfastes des transferts monétaires sur les communautés en raison d'un manque de prise en compte des structures traditionnelles pouvant déboucher sur des conflits. Voir « Les transferts monétaires au Niger : la manne et les soupçons » : http://www.lasdel.net/resulta1.php?id_article=241.

¹⁰ Pour plus d'information sur le forum de discussion du CaLP, visitez : <http://www.cashlearning.org/information-sharing/d-group>.

5. Propositions de suites à donner à l'atelier (sous réserve de financement)

Afin de poursuivre la réflexion et aboutir à terme à des recommandations opérationnelles et de recherche concrètes et détaillées, diverses activités de suivi ont été recommandées (moyennant les capacités financières et opérationnelles) :

6. Dresser un **inventaire** des initiatives utilisant des transferts monétaires dans le cadre de réponses humanitaires ou de politiques nationales d'assistance sociale (en premier lieu en réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles et à la vulnérabilité chronique) et compiler un **annuaire** des praticiens des transferts monétaires dans la sous-région ;
7. Réaliser des **études de cas** détaillées de quelques expériences de la sous-région visant à mieux lier (aujourd'hui ou à terme) transferts monétaires d'urgence et programmes nationaux de transferts sociaux : Cadre Commun sur les Filets Sociaux Saisonniers au Nord Mali ; Alliance au Niger ; désengagement progressif du PAM dans les cantines scolaires¹¹ ; etc. ;
8. Organiser des **ateliers nationaux de concertation** sur ce même thème pour faciliter les échanges entre acteurs et parvenir à dégager une vision et un projet commun aux utilisateurs de transferts monétaires visant au renforcement de la résilience (en profitant éventuellement de dynamiques existantes comme l'élaboration des feuilles de route AGIR¹² ou les processus nationaux d'élaboration des systèmes de protection sociale) ;
9. Organiser des **ateliers techniques** régionaux et/ou nationaux sur des thématiques d'importance pour avancer sur le sujet, et en premier lieu, le ciblage ;
10. Favoriser les **échanges avec d'autres régions**, notamment dans la Corne de l'Afrique et l'Asie du Sud, par exemple au travers du réseau du CaLP.

¹¹ Pour coordonner et planifier son désengagement progressif des programmes de cantines scolaires dans plusieurs pays de la région, le PAM utilise l'outil SABER (« System Assessment and Benchmarking for Education Results ») qui peut se révéler utile pour créer une dynamique de passation de responsabilités.

¹² Lancée en décembre 2012 à Ouagadougou, l'Alliance Globale pour la Résilience (AGIR) – Sahel et Afrique de l'Ouest s'est fixée comme objectif de « Réduire structurellement et de manière durable la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle en accompagnant la mise en œuvre des politiques sahéliennes et ouest-africaines ». Placée sous le leadership politique et technique de la CEDEAO, de l'UEMOA et du CILSS, l'Alliance s'appuie sur les plateformes et réseaux existants, notamment le Réseau de Prévention des Crises Alimentaires (RPCA). Une feuille de route régionale a été adoptée en avril 2013. La déclinaison de cette feuille de route régionale en « Priorités Résilience Pays » (PRP-AGIR) est en cours au travers de dialogues inclusifs nationaux dans les différents pays de la sous-région. Plus d'informations sur le site Internet du RPCA : <http://www.oecd.org/fr/sites/rpca/agir/>.

Annexe 1 : Liste des participants

N°	Nom	Prénom	Structure	Fonction	Adresse électronique
1	ABBA SANGARE	Ibrahima	Direction Nationale du Développement Social et de la Politique de Protection Sociale du Mali	Directeur National Adjoint	abbasangare1963@yahoo.fr
2	ARNAL	Pablo	FAO, Sénégal	Livelihood & Resilience Expert	Pablo.Arnal@fao.org
3	BA	Mamadou Yero	ACF-Espagne, Mauritanie	Chef de Projet Cash Transfert Sélibaby	mba@mr.acfspain.org
4	BAIOCCHI	Allegra	UNOCHA, Bureau Régional	du Bureau Régional d'OCHA	sarr3@un.org
5	BENAMMOUR	Omar	Programme Alimentaire Mondial (PAM), Bureau Régional	Regional School Feeding and Safety Nets Officer	omar.benammour@wfp.org
6	BOULARDOT	Vincent	Oxfam GB, Mali	Référént technique et plaidoyer	reftcc@gmail.com
7	BUSHAMUKA	Victor	OFDA	Regional Advisor	vbushamuka@usaid.gov
8	CHAHID	Nawal	Programme Alimentaire Mondial (PAM), Bureau Régional	Regional Nutrition Officer	nawal.chahid@wfp.org
9	CHERRIER	Cécile	Consultante indépendante, membre du service conseil en transferts sociaux (ASiST) de la Commission Européenne	Facilitatrice	cecile.cherrier@gmail.com
10	CISSE	Djibril	SOS Children's Villages International, Afrique et Moyen-Orient	Finance & Information Services Coordinator Operations	Djibril.Cisse@sos-kd.org
11	CISSE	Ramatoulaye	CaLP	Administrateur	admin.westafrica@cashlearning.org
12	DE NIEDERHAEUSERN	Benedetta	SOS Children's Villages International, Afrique et Moyen-Orient	Emergency Adviser	Benedetta.Niederhaeusern@sos-kd.org
13	DEMBELE	Badjougué	Oxfam GB, Mali	EFSL Coordinateur	bdembele@oxfam.org.uk
14	DYSKIEWICZ	Karine	ASB, Niger	Chef de mission	asbniger_coordo@yahoo.de
15	EIJKENAAR	Jan	Service d'Aide Humanitaire de la Commission Européenne (ECHO), Bureau Régional	AT Résilience & AGIR	jan.eijenaar@echofield.eu ; jan.eijenaar@gmail.com
16	FALL	Aïssata	UNICEF Sénégal	Consultante Politiques Sociales et Plaidoyer	agfall@unicef.org

N°	Nom	Prénom	Structure	Fonction	Adresse électronique
17	FALL	Ndéye Astou Manel	Amanel Consulting	Manager Associée	astoumanel@gmail.com
18	FARA	Sabah	Solidarités Internationales, Mali	Réfèrent Technique Suivi & Évaluation du Cadre Commun	coo.cc.mne.ref@solidarites-mali.org
19	GUEREL-BAÏLE-TOUANE	Odette Elisabeth	Concertation Nationale des Organisations Paysannes de Centrafrique (CNOP-CAF)	Présidente du Comité des Sages	onfr_ca@yahoo.fr
20	GUIDARINI	Claudia	Coopération Italienne, Bureau Régional	Éducation jeunesse et mineurs	cooperazione.dakar@esteri.it
21	HAMA	Ibrahim Aboubacar	FAO Sénégal	Consultant Régional Communication	ibrahimaboubacar.hama@fao.org
22	INAMAHORO	Claudine	International Rescue Committee (IRC), Mali	Coordnatrice - Economic Relief and Development	Claudine.Inamahoro@rescue.org
23	KAKULE SIVASIMA	Benjamin	UNICEF, Mali	Social Safety Net and Cash Transfer Specialist	bsivasima@unicef.org
24	KANGO	Moctar	Cellule de Coordination du Système d'Alerte Précoce et Prévention des Catastrophes du Niger	Chef de Division Suivi Alimentaire et Pastorale	mockango@yahoo.fr
25	KANTE	Ahmadou Makhtar	Consultant indépendant, Sénégal	Consultant indépendant	amakante@gmail.com
26	KOANDA	Hamado	Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale au Burkina Faso		hakoand@yahoo.fr
27	KOUTANGNI	David Gervais	UNHCR, Tchad	Point focal des programmes de transfert monétaires et filets sociaux	koutang@unhcr.org
28	LAFITE	Anaïs	ACF, Bureau Régional	Représentante Régionale pour l'Afrique de l'Ouest	alafite@wa.acfspain.org
29	LE COUSTER NYAMSIN	Virginie	ACF, Mauritanie	Appui Coordination Sécurité Alimentaire et Moyens d'Existence	vlecouster@mr.acfspain.org
30	MANA	Aly Teyéni	Afriquexperts, Mali		afriquexpert@gmail.com
31	MARTINI	Massimo	CEDEAO, Programme PASANAO – ARAA, Lomé	Assistant Technique	mmartini_araa@ecowas.int
32	MATHIOUDAKIS	Dimitris	Coopération Italienne, Bureau Régional	Éducation jeunesse et mineurs	mathioudakis.dimitris@gmail.com
33	NDIAYE	Ndeye Penda	UNHCR, Sénégal	Associée Moyens de Subsistance	ndiyend@unhcr.org

N°	Nom	Prénom	Structure	Fonction	Adresse électronique
34	NDIAYE	Fatou Awa	A&B Consulting, Sénégal		fndiaye@aandbconsulting.org
35	NIGNAN	Karim	Conseil National de Secours et de Réhabilitation du Burkina Faso	Secrétaire Permanent	NIGNan_karim@yahoo.fr
36	NOGUERA	María Eugenia García	Agence Espagnole pour la Coopération Internationale au Développement (AECID), Bureau Technique de Coopération à Dakar	Chargée de Programmes Humanitaires Sahel-Afrique de l'Ouest	meugenia.garcia@aecid.es
37	O'BRIEN	Clare	Oxford Policy Management (OPM)	Senior consultant, Poverty and Social Protection	clare.obrien@opml.co.uk
38	OPPUSUNGGU	Kartini	Programme Alimentaire Mondial (PAM), Bureau Régional	Regional Advisor, HIV and Nutrition Unit	kartini.oppusunggu@wfp.org
39	REHM	Margaret	Programme Alimentaire Mondial (PAM), Bureau Régional	Regional Cash and Voucher Programme Officer	margaret.rehm@wfp.org
40	ROUGEAUX	Solène	Banque Mondiale, Sénégal	Project Officer Social Protection Unit	srougeaux@worldbank.org
41	SANDWIDI	Victor Patrick	Catholic Relief Services, Burkina Faso	Emergency Response and Recovery Program Manager	kiswensida.sandwidi@crs.org
42	SEID GAMANE	Adoum	Ministère de l'Elevage, Direction des Etudes, des Statistiques et de la Programmation du Tchad	Chef de Service des Enquêtes	adoum.seid@yahoo.fr
43	SETIAWAN	Clara	IFRC, Genève		clara.setiawan@ifrc.org
44	SEUGE	Caroline	Croix Rouge Française, Sénégal	Déléguée Régionale Sécurité Alimentaire	fs-westafrica.frc@croix-rouge.fr
45	SOW	Amayel	Programme Alimentaire Mondial (PAM), Bureau Régional	Chargé de programme Cash & Voucher	amayel.sow@wfp.org
46	SWIFT	Laura	Save the Children, Sénégal	Regional Food Security and Livelihoods Adviser	L.Swift@savethechildren.org.uk
47	TAHYO	Manuel	World Vision, Mali	Response Manager-Northern Mali	Manuel_Tahyo@wvi.org
48	TROUSSEAU	Vincent	CaLP	Communication Officer	communications@cashlearning.org
49	TUZZOLINO	Yoann	CaLP	Regional Focal Point	westafrica@cashlearning.org
50	WEBER	Inssa	A&B Consulting, Sénégal	Reporting	inseweber@gmail.com

Annexe 2 : Programme de l'atelier

Mardi 8 juillet 2014

8h30	9h00	Accueil des participants et enregistrement
9h00	11h00	Introduction
9h00	9h30	Allocution d'ouverture et rappel des objectifs 1. Yoann Tuzzolino, point focal Afrique de l'Ouest, CaLP 2. Aïssata Fall, consultante en politiques sociales et plaidoyer, UNICEF Sénégal
9h30	9h45	Présentation des participants, du programme et de la méthodologie de l'atelier 1. Cécile Cherrier, consultante en transferts sociaux, CaLP/Commission Européenne
9h45	10h30	Qu'est-ce que la protection sociale ? 2. Aïssata Fall, consultante en politiques sociales et plaidoyer, UNICEF Sénégal
10h30	11h00	Évolution des politiques de transferts sociaux au Sahel 3. Solène Rougeaux, chargée de projet en protection sociale, Banque mondiale
11h00	11h30	Pause café
11h30	13h00	Lier transferts monétaires d'urgence et filets sociaux : opportunités et défis
11h30	13h00	Panel de discussion : 1. Jan Eijkenaar, assistant technique Résilience et AGIR, ECHO 2. Victor Bushamuka, conseiller régional, OFDA 3. Clare O'Brien, consultante en pauvreté et protection sociale, OPM 4. Ibrahima Abba Sangare, directeur national adjoint, Direction nationale du développement social et de la politique de protection sociale au Mali 5. Cheikh Thiam, directeur de la coopération et des affaires juridiques, Caisse nationale de sécurité sociale de la Mauritanie 6. Hamado Koanda, Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale au Burkina Faso 7. Anaïs Lafite, représentante régionale pour l'Afrique de l'Ouest, ACF
13h00	14h00	Pause déjeuner
14h00	17h00	Expériences en cours dans le Sahel : avancées et limites
14h00	14h45	Le cadre commun sur les filets sociaux saisonniers au Nord Mali 1. Vincent Boulardot, référent technique et plaidoyer, Oxfam GB Mali 2. Sabah Fara, chargée du suivi et évaluation du cadre commun, Solidarités Internationales Mali
14h45	15h30	Harmonisation des méthodes de ciblage au sein de l'Alliance au Niger 3. Laura Swift, conseillère régionale sécurité alimentaire et moyens d'existence pour l'Afrique de l'Ouest, Save the Children
15h30	16h00	Pause café
16h00	17h00	Cadre institutionnel et mécanismes de coordination au Niger 4. Karine Dyskiewicz, Chef de mission, ASB Niger 5. Moctar Kango, chef de division, Cellule de coordination du Système d'Alerte Précoce et de prévention des catastrophes du Niger

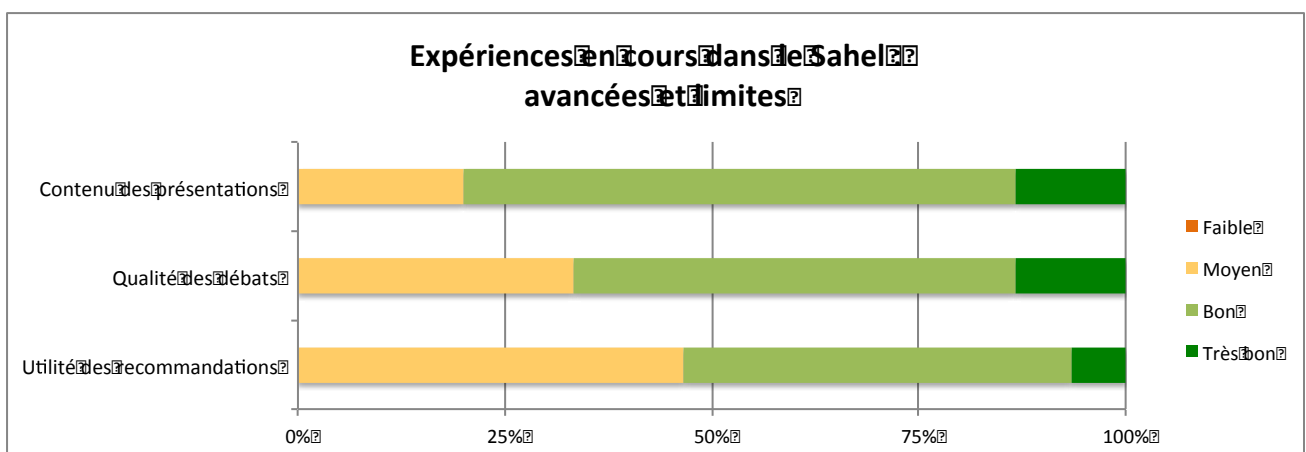
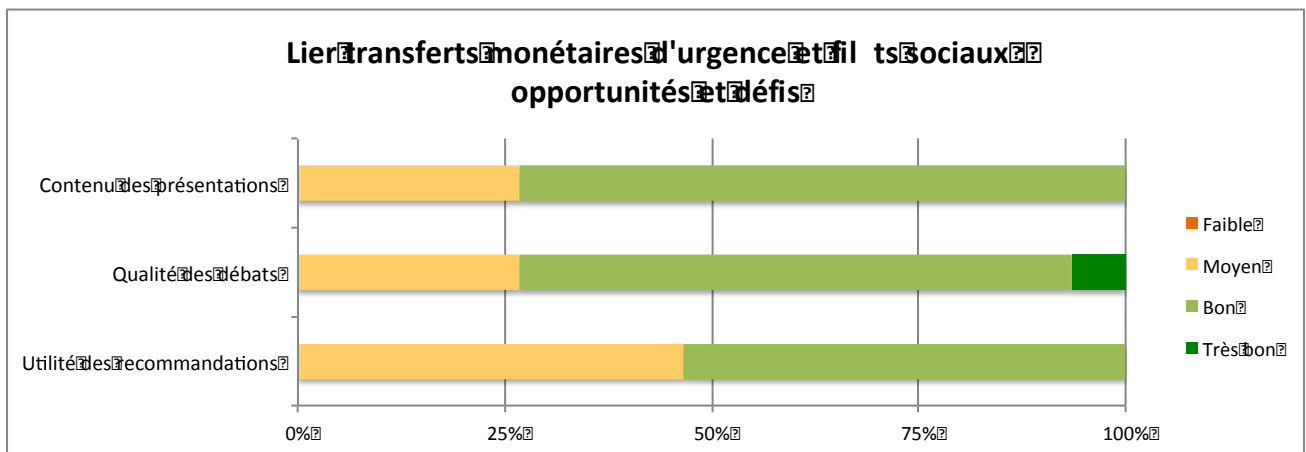
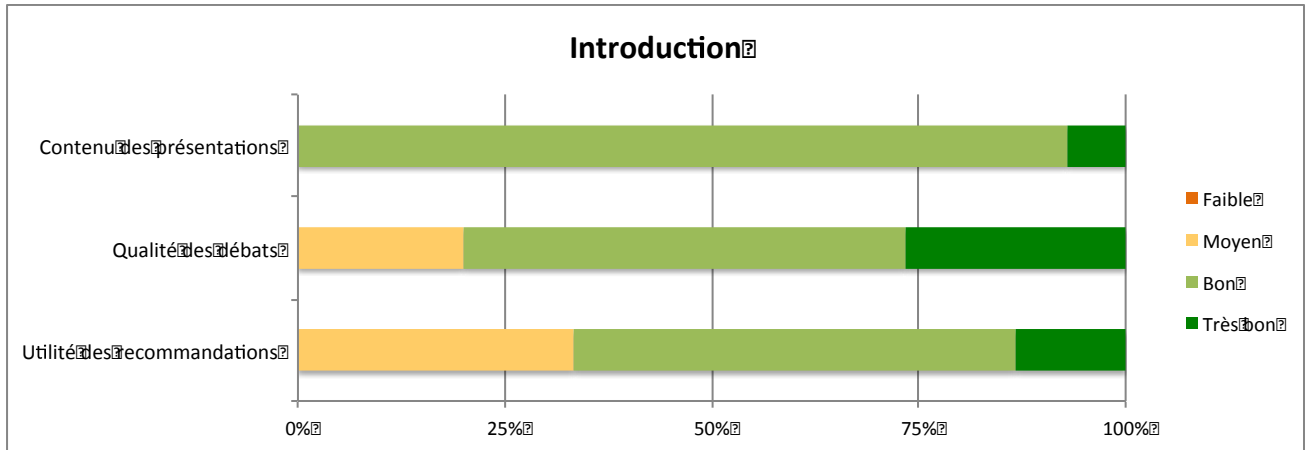
Mercredi 9 juillet 2014

8h30	9h00	Arrivée des participants
9h00	10h00	Quelle vision commune ? Quels chantiers communs ?
9h00	10h00	Revue de la journée précédente et identification des aspects clés à creuser 6. Facilitatrice : Cécile Cherrier, consultante en transferts sociaux, CaLP/Commission Européenne
10h00	13h00	Marché aux idées
10h00	11h15	Stand 1 – Évaluation des besoins et ciblage 1. Facilitateur : Badjougué Dembélé, coordinateur sécurité alimentaire et moyens d’existence, Oxfam GB Mali Stand 2 – Financement : prépositionnement et appels d’urgence 2. Facilitatrice : Allegra Baiocchi, bureau régional pour l’Afrique de l’Ouest, OCHA Stand 3 – Coordination et transferts de compétences 3. Facilitatrice : Karine Dyskiewicz, Chef de mission, ASB Niger Stand 4 – Expansion et innovation : contribution des acteurs humanitaires 4. Facilitatrice : Margie Rehm, chargée de programme régional « Cash et Voucher », PAM
11h15	11h45	Pause café
11h45	13h00	Marché aux idées (suite)
13h00	14h00	Pause déjeuner
14h00	16h45	Discussions en plénière
14h00	15h30	Restitution des idées émises sur chacun des thèmes traités : 5. Évaluation des besoins et ciblage 6. Financement : prépositionnement et appels d’urgence 7. Coordination et transferts de compétences 8. Expansion et innovation : contribution des acteurs humanitaires
15h30	16h00	Pause café
16h00	16h45	Discussions générales sur les propositions faites et les tendances qui s’en dégagent 9. Facilitatrice : Cécile Cherrier, consultante en transferts sociaux, CaLP/Commission Européenne
16h45	17h00	Conclusions
16h45	17h00	Axes de réflexion, prochaines étapes et mot de clôture 10. Yoann Tuzzolino, point focal Afrique de l’Ouest, CaLP

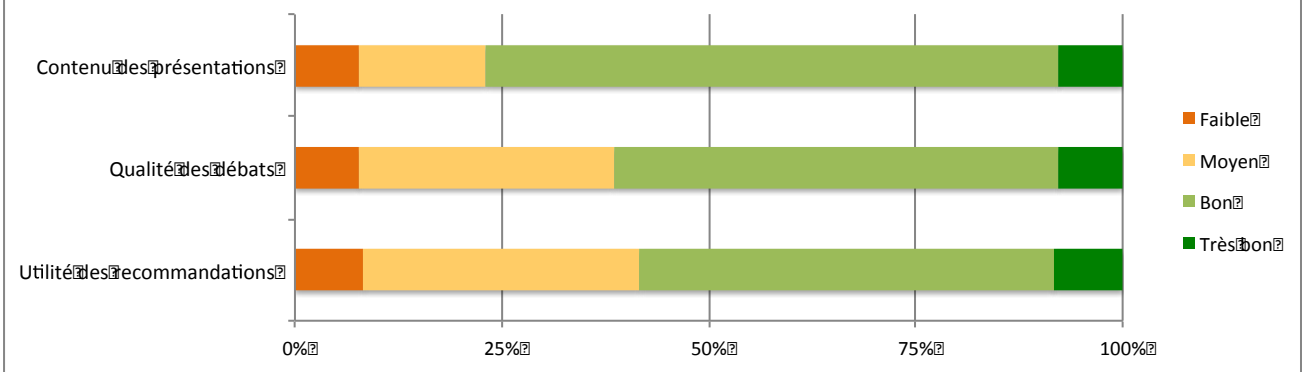
Annexe 3 : Évaluation de l'atelier par les participants

Seuls 16 participants (35%) ont complété et retourné une fiche d'évaluation de l'atelier.

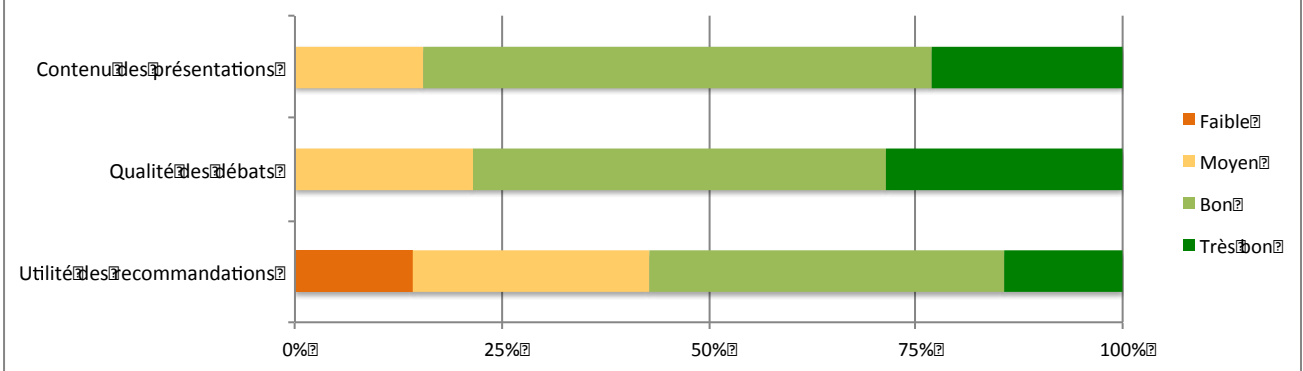
1. Appréciation générale de chacune des sessions de l'atelier



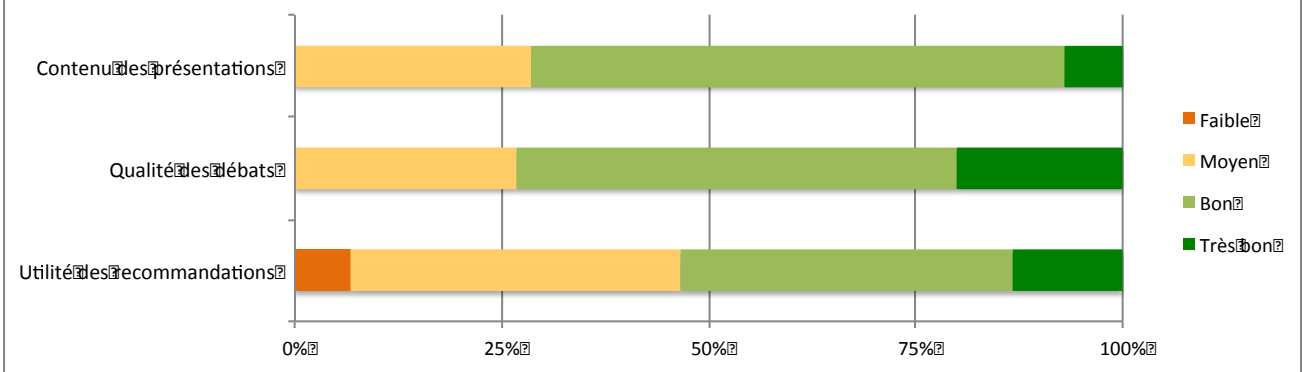
Quelle vision commune? Quels chantiers communs?



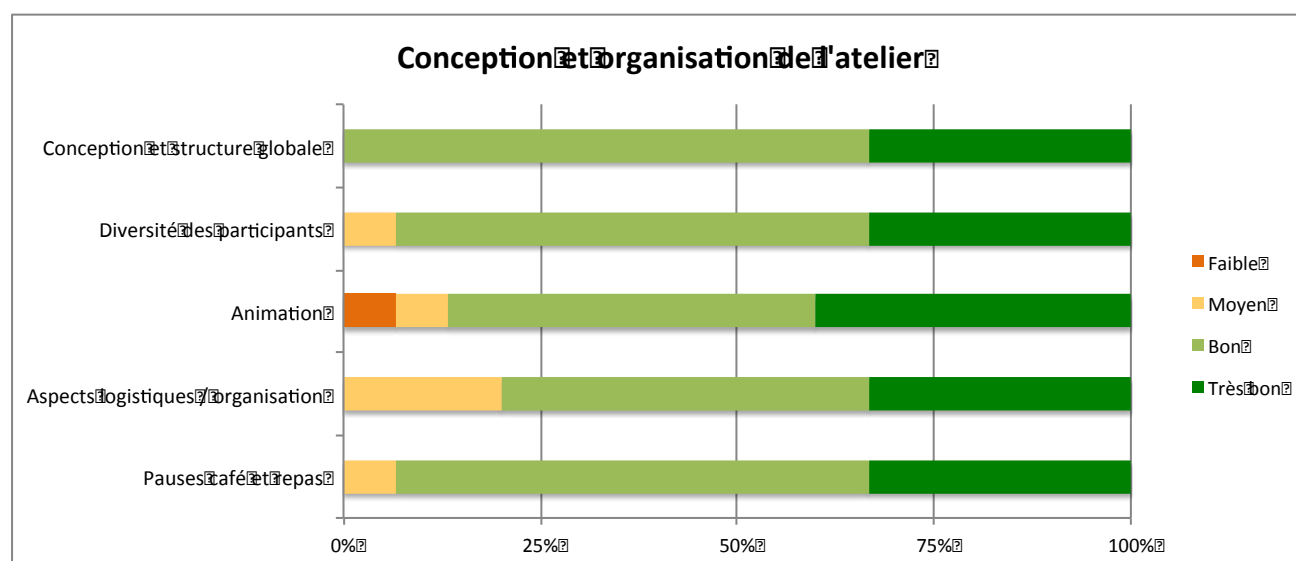
Marché aux idées



Discussions en plénière



2. Appréciation générale de la conception et de l'organisation de l'atelier



3. Extraits de commentaires et suggestions émis par les participants

La diversité des participants réunis au sein de cet atelier et le niveau des questions ont, je vous assure, dépassé mes attentes (ça a été vraiment, une réussite).

L'atelier était fort utile, il faut multiplier la fréquence d'un tel forum.

Très pratique, et m'a permis de mieux connaître le lien entre les concepts « transferts monétaires » et « filets sociaux », de connaître la situation actuelle et d'anticiper les problèmes, de comprendre la nécessité de la prise de responsabilité des gouvernants pour les crises structurelles, avec bien entendu un accompagnement des humanitaires, qui sont d'abord des urgentistes.

Peut-être trop de discussions autour de [développement par rapport à urgence] et sur les questions de vocabulaire qui – de mon point de vue – ont déplacé les débats et peut-être « embrouillés » les esprits...

Trop d'écarts dans la compréhension des concepts pour débattre efficacement en si peu de temps. Questions trop larges pour des gens qui abordaient le sujet pour la première fois.

Certains participants ont dominé les discussions ; souvent les commentaires étaient trop critiques et pas constructifs (même si la facilitateur a essayé de mener une discussion constructifs et utile).

Les recommandations ne sont pas clairement établies.

Bonne rencontre, mais les propositions méritent un approfondissement, pour être plus concrètes et opérationnelles.

Pour le moment nous n'avons pas perçu des opportunités réelles mais surtout des défis qui semblent peser beaucoup plus lourd que les [opportunités]. Il faut continuer la réflexion sur les opportunités éventuelles.

Cette thématique « programmes de transferts monétaires d'urgence et filets sociaux » est une thématique très vaste. Ces 2 jours d'échange ont été très instructifs et enrichissants de part les expériences de chaque pays. Ce type d'atelier est à renouveler au niveau régional et national pour une meilleure compréhension de chaque intervenant et la mise en place d'une feuille de route commune.

Il faut peut-être avoir une approche par pays pour permettre à chacun [de tenir] compte de ses réalités [et] réfléchir sur comment intégrer les acquis des interventions d'urgence aux projets de filets sociaux existants ou à mettre en œuvre.